

DELIBERATION N° 86/09-09 - ACQUISITION TERRAIN : SECTION AC "LE SAUSSI" PARCELLE N° 28

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC, lieudit "Le Saussi", d'une contenance de 3 a 20 ca.

Cette parcelle fait partie de la succession de Monsieur HEICHT André. Les héritiers ont fait savoir leur accord pour une cession à la Commune au même prix que celui fixé pour la revente de ladite parcelle à un lotisseur, soit entre 44 et 45 Frs le m2.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de donner son accord sur cette acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente,
- de budgétiser la somme nécessaire au paiement du prix de la parcelle ainsi que des frais afférents.